



PATRIMOINE

Pourquoi privilégier uniquement les poissons au détriment des hommes quand on peut privilégier les poissons et les hommes

par Patrice CADET, ASM Loire, FFAM

Nos adversaires expliquent que les obstacles dans les cours d'eau empêchent les poissons de se déplacer librement vers les frayères, la preuve, le blocage des saumons au pied des barrages ! En ce qui nous concerne, nous avons une liste d'arguments longue comme un jour sans pain pour expliquer que nos seuils de moulins ne sont pas des obstacles à la continuité écologique parce que ce ne sont pas des barrages. Nous pouvons démontrer, grâce à des faits historiques, que les poissons les ont franchis allègrement pendant des siècles et que si aujourd'hui les poissons migrateurs ne sont plus là, ce n'est pas la faute des seuils mais uniquement des barrages. Ce à quoi nos adversaires répondent que même si les seuils ne sont pas vraiment des barrages, il suffit qu'il y ait 4 ou 5 seuils de suite pour que les poissons épuisés renoncent à avancer. On a beau expliquer que si les poissons migrateurs franchissaient ces seuils jusque vers 1950 et plus maintenant, ce n'est peut-être pas la faute des seuils, mais plutôt de leur condition physique, altérée par la pollution de l'eau et tout particulièrement les perturbateurs endocriniens, qui provoquent des déformations de leurs organes reproducteurs ; mais aussi parce que les poissons ne reçoivent plus les signaux environnementaux qui déclenchent leur migration, comme les oiseaux migrateurs par exemple, ce qui les fait renoncer à leur déplacement. Un exemple de cette désorientation vient d'être publiée dans le quotidien de la Loire (Le Progrès) par C. Thoizet : je cite « En 2012, une station de comptage a été mise en service au barrage de Roanne. Cette même année, un seul saumon a été repéré remontant la Loire. Il était le premier observé depuis 1950. Quelques heures plus tard, il passait en sens inverse... ». Chaque année,

10 000 œufs de saumons sont incubés à Roanne « ce serait bien si au moins un (remontait) » espère Serge Aymard ; on a envie de lui répondre « et les contribuables aussi ! »... Parce que ce projet utopique reçoit naturellement des subventions des collectivités, qui refusent toutes aides à l'Association de Sauvegarde des Moulins, 3ème patrimoine de France, fournisseur discret d'énergie renouvelable. Vous avez deviné pourquoi ? Sans compter qu'il sera de toute façon impossible de restaurer la libre circulation des poissons migrateurs puisqu'il n'est pas question de détruire nos grands barrages fournissant 20% de notre énergie électrique, hébergeant des réserves naturelles, servant de bases de loisirs et de réserve d'eau potable... Ces échanges d'arguments ont laissé les élus perplexes jusqu'à présent. Obligés de demander des éclaircissements aux instances officielles, c'est-à-dire nos opposants, il faut bien admettre que notre stratégie n'a pas été couronnée de succès jusqu'à présent.

Et ce n'est pas tout. Nous avons aligné d'autres arguments imparables. Il n'y a pas besoin d'avoir fait beaucoup d'études pour comprendre que les moulins peuvent produire l'énergie renouvelable la plus propre et la plus compétitive, de quoi remplacer une centrale nucléaire. Il suffit de lire le rapport de l'expertise inter-institutionnelle ordonnée par l'Agence Française de la Biodiversité, elle-même, pour découvrir, qu'en ralentissant l'eau, les seuils favorisent le déroulement des processus biologiques d'autoépuration. L'eau qui sort du moulin est plus propre et plus oxygénée que celle qui y entre. C'est un fait que les scientifiques avancent. Enfin, il suffit de savoir écouter pour entendre nos Ministres expliquer qu'il

faut créer rapidement des réserves d'eau pour pallier les sécheresses récurrentes de ces dernières années, les plus chaudes jamais enregistrées ! Et devinez ce que font les seuils sur les rivières ? ils retiennent l'eau pendant au moins un certain temps durant les étiages sévères. Tout cela, nous le clamons haut et fort depuis plusieurs années, avec la conviction de celui qui est certain de la validité de ses arguments, tous étayés historiquement ou scientifiquement, avec quel résultat ? Néant, aucune avancée. Nos opposants nient en bloc. En fait, nous n'existons pas pour l'administration. Par exemple, dans le département de la Loire, l'Association de Sauvegarde des Moulins ne figure tout simplement pas dans la liste des usagers des l'eau et donc, que ce soit les comités de rivières ou la MISEN, si par hasard nous sommes invités à une réunion, c'est uniquement parce que notre administration fait preuve d'une générosité sans borne ! Pourtant, dans certains bassins, les mutilations de seuils mobilisent jusqu'à 60% des crédits. Solliciter la reconnaissance d'association utiles à la protection de la nature, c'est probablement sans espoir puisque nous ne tuons pas d'animaux, a contrario par exemple des pêcheurs, qui eux ont cette habilitation, alors que pourtant, ils capturent les espèces en voie de disparition, comme les anguilles où les saumons, qui font l'objet de signalements particuliers de la part de la Communauté Européenne. C'est quand même un peu dingue, non ?

Et pour l'instant, on ne voit pas bien comment les choses pourraient changer, parce que si nous nous référons au Conseil Scientifique de l'Agence Française de la Biodiversité des 26 et 27 avril 2018, au cours duquel, les « savants » qui se sont penchés

sur le livre blanc de la FFAM, on conclut qu'un bon seuil est un seuil détruit quel qu'il soit ! C'est tout de même incroyable que de minables bouseux de propriétaires de moulins osent contester les décisions d'un Conseil Scientifique regroupant les plus brillants scientifiques français. Maintenant nous le pouvons, parce que les événements sociaux qui se passent actuellement nous autorisent à dire haut et fort que nous en avons marre de l'impérialisme administratif et du gaspillage de notre argent public. Pourtant à la lecture de cette note du Conseil Scientifique, nous nous sommes pris à espérer, puisque dès le 3^{ème} paragraphe, il est écrit : « La plupart des « obstacles à l'écoulement », recensés nationalement dans le ROE ne posent pas de problèmes en termes de continuité écologique. Seuls 10% environ sont considérés comme ayant un impact et, à ce titre, peuvent potentiellement faire l'objet de mesures de restauration de la continuité (effacement ou arasement partiel, gestion d'éléments mobiles, ou mise en place de dispositifs de franchissement piscicole) ». Pincez-vous, vous ne rêvez pas, c'est marqué. Pour les seuils de moulins et agricoles, ces 10 % correspondent à environ 3 ou 4 000 seuils. Il s'agit des seuils qui se trouvent sur les quelques cours d'eau où circulent encore quelques représentants des espèces migratrices en voie de disparition ciblées par l'Europe : saumons et anguilles. Nous pouvons être

d'accord avec cela car en toute logique, il ne s'agit pas des seuils à peine plus haut que la taille du saumon, moins de 2 m par exemple, mais bien de seuils réellement plus haut, dépassant facilement 3 ou 4 m. Ah ! oui, j'oubliais, dans le rapport du GT CNE, on peut lire que l'impact d'un ouvrage n'est pas lié à sa taille ! Ah ! bon ? J'imagine que cela explique que les grands barrages soient placés sur des tronçons de cours d'eau non classés et sont donc exemptés de mises aux normes. Circulez, il n'y a rien à voir... Parmi les espèces migratrices, il faut exclure les truites puisque cette espèce n'est pas en voie de disparition, vu que depuis 40 ans, les lâchers intempestifs de truites par les associations de pêcheurs ont totalement pollué génétiquement cette espèce. Il ne reste pas plus de 4% de souches de truites génétiquement sauvages selon une étude réalisée par la Fédération de pêche de la Loire et 25% pas trop polluées, souches qu'il faut protéger avec des seuils... à rendre infranchissables ! Les truites domestiques qui peuplent aujourd'hui nos rivières ne savent plus vraiment où il faut aller pour se reproduire, comme LE saumon de la Loire à Roanne. Mais la DEB a bien compris qu'il fallait absolument mettre cette espèce en avant pour justifier la distribution de subventions aux syndicats de rivières afin qu'ils puissent effacer impunément les seuils de moulins jusqu'au sommet des bassins versants.

Mais revenons à la note du Conseil Scientifique. L'espoir qui naît de ce 3^{ème} paragraphe est douché par les 11 suivants, qui correspondent aux seulement 11 points critiquables d'après eux de notre livre blanc (pas si mal finalement, même s'ils ne disent pas ce qui est bon). Les critiques sont faites sur une base parfaitement inadaptée à la diversité en écologie : vrai ou faux ! Pour le Conseil Scientifique, nous n'avons probablement qu'un seul écosystème pour décrire tous nos cours d'eau et, les membres en connaissent toutes les interactions ! Ce qui est extraordinaire, c'est que ces 11 points sont destinés à dire exactement le contraire de ce qui figure au paragraphe 3, à savoir que quelle que soit sa taille, la présence du seuil n'apporte absolument rien de positif à la rivière, absolument rien ! Même pas par exemple le fait qu'avec un seuil on peut produire de l'énergie renouvelable... Non, rien, nada ! L'un des rapporteurs de cette note, c'est le Professeur Luc Abbadie dont le CV est impressionnant et en tant que scientifique respecté, son objectivité ne peut pas être discutée. Il est donc évident que le Professeur Abbadie n'a, ni lu le livre blanc, ni cette note. C'est regrettable, mais c'est révélateur de la manipulation sournoise de nos élus, de notre administration décentralisée, des agences de bassins, jusqu'aux techniciens de rivières, dont la plupart se prennent pour des savants dotés de connaissances

IL EXISTE DEUX FAÇONS DE FAIRE CIRCULER LES POISSONS



écologiques surnaturelles leur conférant l'autorité nécessaire pour savoir ce qui est bon pour une rivière, manipulation par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et de ses conseillers de l'ombre, les fédérations de l'apocalypse, pêche et écologie, asservies par les millions € de subvention versés par le même ministère. Pour la DEB, Il faut tout de même être certain de disposer d'une immunité complète, en l'occurrence le statut de haut-fonctionnaire inamovible, pour se permettre de piétiner non seulement les lois votées par le parlement, mais aussi les déclarations de son propre Ministre de tutelle ! Quand celui-ci s'évertue à mobiliser les français pour faire tout ce qu'ils peuvent pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment dans leurs déplacements, les propres services de son ministère ordonnent, dans son dos, la destruction des moulins, capables d'économiser tout de suite au moins 7 millions de tonnes de CO², c'est-à-dire 5 000 ans de bicyclette par chacun d'entre nous pour effacer la même ardoise. On pourrait en rire si ce n'était pathétique autant que cynique, puisque cette arrogance autorise les agences de bassin comme le Conseil Scientifique de l'AFB lui-même à piétiner ouvertement la loi en écrivant qu'il faut « effacer » les seuils, alors que les parlementaires ont supprimé cette option dans l'article L214-17, pour le remplacer par « gérer, entretenir, équiper ». En fait, la DEB et ses acolytes sont allés tellement loin dans le soutien inconditionnel de cette option de restauration de la continuité écologique par destruction et dans l'affirmation de son succès obligatoire (le style vrai-faux) qu'elle ne peut plus revenir en arrière sous peine de se décrédibiliser, ce qui la conduit à des comportements habituellement réservés aux républiques bananières, par exemple, en faisant circuler sous le manteau une note anonyme, non signée, pour expliquer aux services décentralisés de l'Etat comment ne pas appliquer l'article L214-18-1 voté à la quasi-unanimité par notre parlement, stipulant que les producteurs d'énergie hydroélectrique étaient exonérés de mise aux normes relatives à la continuité écologique. Bataille de chiffonniers qui se poursuit aujourd'hui en discutant de la date d'application de cette exonération et autres détails sordides... L'un des arguments entendus de la bouche même

d'un membre de la DEB au cours de l'une des réunions longtemps affligeantes du G30-CNE, c'est qu'en substance, il vaut mieux casser les seuils pour ne pas risquer d'être condamné par l'Europe pour efforts insuffisants pour protéger les poissons migrateurs, plutôt que de les conserver pour aider la population et les générations futures à moins souffrir du réchauffement climatique. Contrairement au proverbe, beaucoup d'entre nous préféreraient certainement être sourds plutôt que d'entendre cela ! Les poissons avant nos enfants !

Et naturellement, pour illustrer un tel cynisme, les agences et services administratifs sont prêts à soutenir les projets les plus délirants. Voici un exemple précis émanant d'un syndicat de rivières du nord du département de la Loire. Il s'agit de modifier le tracé de deux rivières, la Montouse et le Mardeloup pour qu'elle se jettent à un autre endroit dans le Renaison. Même si le lit de ses rivières a été modifiés il y a fort longtemps, leur cheminement actuel ne dérange personne. Au plan écologique, alors que les rivières du département sèchent tous les ans dans ce secteur, on se demande quel sera le bénéfice de ces travaux pharaoniques puisqu'il va y en avoir tout de même pour 600 000 € au bas mot. Evidemment, les agriculteurs concernés ne sont pas du tout d'accord, mais ils sont prévenus, que si jamais ils osaient s'opposer au projet, il sera fait appel au Préfet, lit-on dans le journal, dont le soutien, avant même qu'on lui ait posé la question, ne fait d'après eux, aucun doute ! Il s'agit d'un gaspillage honteux de l'argent public, de nos taxes sur l'eau et un modèle du mépris affiché par l'administration à l'égard de la population. Au moment où 600 personnes défilent à Roanne parce qu'elles ont du mal à joindre les deux bouts, nous sommes un peu abasourdis qu'absolument aucun élu de la région, du territoire ou de l'intercommunalité, qui auront pourtant à mettre la main à la poche pour boucler ce projet, n'ait émis la moindre remarque. Pourtant cette somme représente tout de même 1000 € par manifestant ! Tout se passe comme s'il était normal de faire valser l'argent de nos taxes pour assouvir le besoin de grandeur du pharaon du Renaison ! Curieusement, quand nos parlementaires ont transféré aux communes, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Gestion du Milieu Aquatique et la Prévention des Inondations,

ils ont du même coup créé la taxe GEMAPI et fait ajouter une colonne sur nos avis de taxes foncières. Pourtant auparavant, nous avions déjà payé pour cette compétence avec les taxes sur la consommation d'eau potable prélevées par les Agence de l'eau. C'est tout de même étonnant que nos parlementaires n'aient pas pensé à faire transférer une partie de la collecte de ces taxes sur l'eau aux communes, ce qui aurait évité de créer la taxe GEMAPI ? Mais ça, c'était peut-être avant, quand le sport favori de nos gouvernements était d'inventer des taxes...

Admettons qu'un second big bang réveille brutalement tout le monde et qu'on réfléchisse tous ensemble. Nos poissons migrateurs sont tellement malades qu'il faut absolument restaurer la continuité écologique pour leur permettre d'atteindre leurs frayères. C'est simple, il y a deux façons de faire. Si on aime les poissons plus que les hommes, on casse tout ce qui est en travers de la rivière. Les poissons se déplaceront (au moins quand il y a de l'eau), la Communauté Européenne sera satisfaite et les pêcheurs aussi et c'est tout. On peut aussi, comme le dit la loi, construire des dispositifs de franchissement et dans ce cas, on rétablit aussi la circulation des poissons (c'est l'AFB qui le dit) et c'est même mieux parce qu'un minimum de sélection naturelle sera conservée. Aucune espèce sauvage ne survit sans sélection de ses reproducteurs les plus sains. La Communauté européenne est satisfaite, les pêcheurs aussi et comme le potentiel du site est conservé avec le seuil, nos enfants et nos petits enfants sont aussi satisfaits puisqu'on va pouvoir lutter contre le réchauffement climatique en produisant de l'énergie électrique renouvelable, éviter l'émission de millions de tonnes de gaz à effet de serre, créer des milliers emplois parce qu'il faudra bien les installer et les entretenir les turbines, et donc injecter des milliards € dans l'économie rurale moribonde, ce qui va favoriser la restauration du petit patrimoine, favoriser le tourisme, améliorer les performances agricoles puisque l'eau sera disponible pour les agriculteurs et donc au final, créer des recettes pour l'Etat qui pourra les redistribuer. CQFD. Voilà où nous mènerait le bon sens. Une notion qui n'existe pas dans le dictionnaire de l'administration.